



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

La fin du suspens ?

Judi 7 juillet 2011

9h00 - 11h30

Salons Étoile Wagram

16 avenue de Wagram, Paris 8^{ème}

La Lettre des Juristes d'Affaires et la *Semaine sociale Lamy*
vous proposent de rencontrer dans le cadre d'une **Matinée-débats** :



Hervé GOSSELIN,
Conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

Béatrice POLA,
Avocat associé, Cabinet Proskauer

Christophe RADÉ,
Professeur à l'Université de Montesquieu-Bordeaux IV

Les débats seront animés par :
Françoise CHAMPEAUX,
Rédactrice en chef de la *Semaine sociale Lamy*

En partenariat avec :
Semaine sociale Lamy

Consultez nos programmes sur www.wk-rh.fr

LES
MATINÉES
DÉBATS



de la
**Lettre des
Juristes
d'Affaires**

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

La fin du suspens ?

Depuis le fameux arrêt Pain du 1^{er} juillet 2009, la distinction cadre-non cadre dans les accords collectifs n'est plus valable sauf si l'employeur apporte des justifications objectives, pertinentes et précises.

Par quatre arrêts particulièrement attendus, la chambre sociale de la Cour de cassation devrait enfin délivrer le mode d'emploi de l'égalité de traitement dans les accords collectifs.

L'égalité de traitement est-elle compatible avec la pratique de la négociation collective, par essence de compromis ?

Les partenaires sociaux vont-ils devoir justifier et motiver par écrit les différences de traitement dans les accords (indemnités de licenciement différenciées pour les cadres et non cadres, durée de préavis, prévoyance...) ?

Va-t-il falloir renégocier les accords collectifs qui heurtent l'égalité de traitement et qui sont menacés de nullité ?

L'égalité de traitement dans la négociation collective est-elle compatible avec la loi du 20 août 2008 qui a consacré la légitimité des accords dès lors qu'ils sont signés par 30% des organisations syndicales ?

Les partenaires sociaux sont-ils tenus de respecter le principe d'égalité de traitement ?

La distinction cadres/non cadres peut-elle perdurer en droit français ?

Cette ***Matinée-débats***, organisée par ***La Lettre des Juristes d'Affaires***, en partenariat avec la ***Semaine sociale Lamy***, sera l'occasion de faire le point sur les derniers arrêts en matière d'égalité de traitement et leurs conséquences pratiques.

Cette conférence s'adresse aux :

- Avocats
- DRH et responsables RH
- Juristes d'entreprise
- Représentants syndicaux





Jeudi 7 juillet 2011 de 9h00 à 11h30

Programme

8h30

Accueil des participants - Service du petit-déjeuner

9h00

ÉVOLUTION ET MISE EN PERSPECTIVE DE LA JURISPRUDENCE

SORT DES ACCORDS COLLECTIFS

- Comment gérer la distinction cadres/non cadres ?
- Comment justifier et motiver les différences de traitement ?

11h00

Débat avec la salle

11h30

Fin de la matinée

Tout au long de la matinée, une large place sera donnée aux questions des participants.

Les Matinées-débats de la Lettre des Juristes d'Affaires

Salons Étoile Wagram - Paris 8^{ème}

